



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériels

Question écrite n° 62257

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les nouvelles contraintes imposées aux professionnels carriers concernant la conformité des équipements de travail mobiles non immatriculés. Les professionnels du secteur sollicitent instamment un délai de mise en application de cette réglementation coûteuse. En effet, ils sont eux aussi touchés par le contexte de crise. De plus, cette réglementation s'applique indistinctement quelle que soit la taille des entreprises. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62257

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10083

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)